

Le 5 mai 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 mai 2014, de 20 h 00 à 21 h 20 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

067-2014

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Renouvellement du contrat d'assurance
9. Résolution pour une demande d'aide financière au Député Norbert Morin pour l'amélioration du réseau routier
10. Résolution – nettoyage du système de ventilation
11. Soumissions - vidange de la fosse du Complexe municipal
12. Soumissions - remplacer boîte électrique de la Croix
13. Soumissions – éclairage de l'enseigne «entrée principale» du Complexe
14. Soumission – remplacement enseigne «Complexe municipal»
15. Soumission - installation de toilettes chimiques
16. Correspondance
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

068-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 7 avril 2014 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 7 avril 2014.

069-2014

5. **Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 65 704,33 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. **Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe le conseil que les formations se poursuivent, pour tous les pompiers une formation en auto sauvetage est en cours. Cette formation consiste à donner les outils nécessaires aux pompiers afin que ceux-ci puissent se sortir, seuls, d'une situation lors des interventions.

Il y aura la formation d'officiers non urbains qui suivront la formation dite première-ligne et urgence-vie.

Le dernier camion «état-major» est acheté. L'autre camion blanc sera transféré à la caserne de Saint-Pacôme et servira à transporter les pompes et divers équipements nécessaires lors des interventions.

7. **Rapport d'organismes**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que la préparation du Grand Salon des produits régionaux avance bien, déjà 22 exposants se sont inscrits et les commanditaires répondent bien.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil que le Comité d'embellissement a tenu sa première rencontre et que la première action sera d'enlever l'arbre devant la statue de Monsieur Chapais afin de mettre celle-ci en valeur. Il y aura également la taille de la haie de cèdres au même endroit qui sera fait. Par la suite il y aura de l'aménagement paysagé et floral qui sera fait à divers endroits.

8. **Renouvellement du contrat d'assurance**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité veut renouveler le contrat d'assurance pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015;

070-2014

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité accepte les termes de renouvellement du contrat d'assurances multirisques de la compagnie d'assurances MMQ au montant de 9 474,00 \$ et permette à Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, d'effectuer le paiement de la prime et d'envoyer les renseignements requis pour le renouvellement.

9. **Résolution pour une demande d'aide financière au Député Norbert Morin pour l'amélioration du réseau routier**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie possède un réseau routier long de plusieurs kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE

le réseau routier se détériore chaque année à cause du gel et du dégel;

CONSIDÉRANT QUE

l'endommagement des rues et des routes secondaires de la municipalité est dû à la circulation de véhicules qui font partie du profil économique de Saint-Denis (véhicules agricoles, véhicules lourds);

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a pour premier souci le bien-être de ses citoyens et que ce bien-être passe par la qualité des rues et des routes;

CONSIDÉRANT QU'

Effectuer des travaux de réparations et d'entretien en 2014 devient un investissement obligatoire et de plus en plus onéreux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est une très petite municipalité et que la population a droit aux mêmes services que les grandes municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs municipaux visés en asphaltage et autres travaux nécessiteront des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité évalue ces travaux à plus de 38 000 \$;

071-2014 Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande d'aide financière à M. Norbert Morin, député de Côte-du-Sud. Ladite subvention permettrait à la municipalité d'effectuer une partie importante des travaux mentionnés en annexe.

10. Résolution – nettoyage du système de ventilation

CONSIDÉRANT QU' après cinq ans, il est recommandé de faire le nettoyage des conduits et des diffuseurs des retours d'air et de désinfection;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour le nettoyage de son système de ventilation de l'édifice «Complexe municipal»;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Airprocure nettoyage ventilation » a fait parvenir une soumission pour ces travaux pour un montant de 1879 \$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Christian Lévesque

072-2014 Et résolu à l'unanimité des membres présents,

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte la soumission de « Airprocure nettoyage ventilation » pour un montant de 1879 \$.

Que les travaux devront être complétés avant le 10 juillet 2014.

11. Soumissions – vidange de la fosse septique du Complexe municipal

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour la vidange de la fosse septique du Complexe Municipal est venue à échéance;

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission afin d'obtenir une entente pour l'année 2014 et jusqu'au 30 mars 2015 a été envoyée à deux entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le résultat des soumissions reçues se lit comme suit :

<u>Prix pour chaque vidange;</u>	<u>Année 2014</u>	<u>Année 2015</u>
<i>Campor Environnement Inc.</i>	1 950 \$	2 050 \$
<i>Camionnage Alain Benoît</i>	1 125 \$	1 125 \$

Tous ces montants étant avant taxes.

073-2014
EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte la soumission de Camionnage Alain Benoît pour la vidange de la fosse septique du Complexe municipal pour un montant de 1 125 \$ par vidange complète de la fosse pour l'année 2014 et 2015 (jusqu'au 30 mars 2015).

12. Soumissions – remplacement de la boîte électrique de la Croix

CONSIDÉRANT QUE la boîte électrique qui alimente l'éclairage de la Croix dans le Parc Bellevue est devenue désuète avec le temps;

CONSIDÉRANT QU' une soumission a été demandée à deux entrepreneurs dont;

Groupe Caillouette et Associés : 618,50 \$
Plus un poteau neuf : 443,00 \$
Total avant taxes : 1 061,50 \$

Jalbertech : total avant taxes : 820,29 \$ poteau inclus

EN CONSÉQUENCE,
074-2014 il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la soumission de Jalbertech soit acceptée pour un montant de 820,29 \$ avant taxes, poteau inclus.

13. Soumissions – éclairage de l'enseigne «entrée principale» du Complexe municipal

CONSIDÉRANT QU' une demande de soumission a été faite auprès de deux entrepreneurs pour l'installation de lumières DEL pour l'éclairage de l'enseigne «entrée principale» sur deux faces du Complexe municipal;

CONSIDÉRANTQUE les deux soumissions reçues se lit comme suit :

Groupe Caillouette et Associés : 474,77 \$ avant taxes

Jalbertech : 816,00 \$ avant taxes

EN CONSÉQUENCE,
075-2014 il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Groupe Caillouette et Associés pour un montant de 474,77 \$ avant taxes.

14. Soumission – remplacement enseigne «Complexe municipal»

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière tempête hivernale survenue en février, l'enseigne située près de la route 287 dans le stationnement du Complexe municipal a été abîmée par l'entrepreneur en déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est irrécupérable et devra être refaite sur ses deux faces;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Enseignes Bélanger », qui était le concepteur de l'enseigne originale, a fait une nouvelle proposition à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission de Enseignes Bélanger pour la fabrication, la livraison et l'installation de deux nouvelles faces d'enseigne pour un montant de 3 480 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE
076-2014 il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission # 3373 pour un montant de 3 480 \$ avant taxes.

15. Soumission – installation de toilettes chimiques

CONSIDÉRANT QUE comme à chaque année, la Municipalité a décidé d'offrir le service de toilettes chimiques dans ses deux parcs pour la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE Camionnage Alain Benoît a fait parvenir une offre de service au montant de 74,00 \$ plus taxes par semaine, pour deux toilettes, incluant la vidange et nettoyage 1 fois par semaine, ajout de papier hygiénique et transport.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que deux toilettes chimiques soient installées dans les deux parcs municipaux, une au parc Bellevue et l'autre au Parc de la Halte Bleue, et ce, pour une durée de 13 semaines à compter du 14 juin jusqu'au 13 septembre 2014. Ces deux toilettes seront installées par la compagnie Camionnage Alain Benoît au coût de 74,00 \$ plus taxes par semaine, pour les deux toilettes, incluant la vidange et le nettoyage 1 fois par semaine, l'ajout de papier hygiénique et le transport.

16. Correspondance

16.1 Ministère de la Sécurité publique

Rapport d'activité et statistiques sur les incendies déclarés en 2012.

16.2 Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport

Journée nationale du sport et de l'activité physique le 1^{er} mai et fin de semaine active du 1^{er} au 4 mai 2014.

16.3 Les Services à la Famille de Saint-Denis

Demande de versement d'une aide financière

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget, la municipalité a réservé une aide financière pour les Services à la Famille de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT QUE le versement de ladite aide financière est conditionnel à ce que des états financiers soient présentés à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans la présente demande, une copie de la situation financière des Services à la Famille a été déposée au conseil municipal et que le résultat démontre une amélioration significative;

EN CONSÉQUENCE,
078-2014 il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un premier versement de 1 600 \$ soit envoyé aux Services à la Famille de Saint-Denis.

16.4 Terrain de Jeux St-Denis

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget, un montant a été réservé pour le terrain de jeux de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT la correspondance du 25 avril dans laquelle les responsables demandent une aide financière de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les responsables demandent également la possibilité d'utiliser les locaux du côté de la patinoire, soit la mezzanine et la patinoire pour la période du 26 juin au 15 août 2014;

079-2014
EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'un montant de 2 000 \$ au nom de l'Association Sportive de Saint-Denis qui remettra le montant au Terrain de Jeux.

Les responsables devront relocaliser les activités du terrain de jeux pour les périodes suivantes :

La patinoire ne pourra être utilisée par le terrain de jeux la semaine du Symposium de peinture du Kamouraska, soit du 14 au 18 juillet 2014 inclusivement.

La mezzanine ne pourra être utilisée par le terrain de jeux pendant les deux jours du Grand Salon des produits régionaux, soit les 16 et 17 juillet 2014.

Une visite des lieux avec le ou les responsables du terrain de jeux devra être faite avant et après la période d'utilisation pour le terrain de jeux.

Tout bris à la connaissance des responsables devra être signalé dans les plus brefs délais.

16.5 Symposium de peinture du Kamouraska

Participation financière au Symposium

CONSIDÉRANT une correspondance datant du 7 avril 2014 concernant le Symposium de peinture du Kamouraska qui se tiendra du 15 au 20 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QU' une demande est faite auprès du conseil municipal afin que la municipalité devienne partenaire de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE les critères de participation sont les suivants:

- ◆ Forfait A pour un montant de 1 000 \$
- ◆ Forfait B pour un montant de 550 \$
- ◆ Forfait C pour un montant de 450 \$
- ◆ Forfait D pour un montant de 150 \$

Détails des forfaits disponibles sur demande

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribuera à un achalandage touristique lors de l'événement;

080-2014

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie apporte sa participation financière de la façon suivante;

Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie participe en s'inscrivant dans l'option suivante :

Forfait B qui inclut les items suivants :

- 2 laissez-passer pour la soirée d'ouverture
- 2 laissez-passer pour le souper de fermeture
- Concours toile 16 X 20 pouces ou plus (encadré ou encadrement galerie) Thème **ma rue principale en fête**
- Les peintres devront se présenter à la municipalité et faire signer leur toile pour être éligible au concours

La Municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie formera un comité de sélection à cet effet.

Utilisation des locaux

CONSIDÉRANT QUE des artistes occuperont la salle multidisciplinaire du Complexe municipal pendant la durée de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Symposium participe financièrement à la location de locaux pour les artistes peintres;

PAR CONSÉQUENT;
081-2014

il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que

La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accueille des artistes peintres dans ses locaux pour la durée de l'événement;

La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte de louer ses locaux à l'organisation du Symposium pour un montant de 300 \$

Appui pour une demande au FDMK

CONSIDÉRANT QUE le Symposium de peinture du Kamouraska a fait une demande au FDMK pour une aide financière au montant de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie est un partenaire du Symposium de peinture du Kamouraska;

082-2014

Il est proposé par Mme Annick Mercier

ET résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la demande faite par le Symposium de peinture du Kamouraska.

16.6 CPTAQ

Demande d'autorisation du MTQ acceptée – référence construction d'un Pont sur la route 287.

16.7 Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QUE les 7 et 8 juin 2014 se tiendra la 4^{ième} édition du « Relais pour la vie » qui a pour objectif de ramasser des fonds qui sont remis à la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE depuis la première édition en 2011, le nombre de participants ainsi que les sommes ramassées ne cessent d'augmenter;

CONSIDÉRANT QU' il est important de continuer de contribuer à faire avancer la recherche et offrir un soutien aux personnes touchées par le cancer;

CONSIDÉRANT QUE présentement trois personnes de Saint-Denis sont inscrites à l'activité;

EN CONSÉQUENCE,
083-2014

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie participe à l'activité par une participation financière de 120 \$.

Montant qui sera réparti selon le nombre de personnes ou de groupes participants de Saint-Denis.

16.8 La Société d'agriculture du comté de Kamouraska

Publicité – bottin 2014

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de La Société d'Agriculture du Comté de Kamouraska pour une publicité de la municipalité pour la réalisation du programme de leur exposition 2014;

084-2014 Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement d'une somme de 120,00\$ avant taxes, à La Société d'Agriculture du Comté de Kamouraska pour une publicité d'une demi-page de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie dans le programme de leur exposition 2014.

16.9 Appui à la Municipalité de Saint-André

Richesse foncière uniformisée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-André a manifesté son désaccord dans sa résolution no 2014.03.15.53 quant à la façon de calculer la richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT QUE la formule actuelle de calcul de la RFU a eu pour effet d'entraîner une facture additionnelle de la Sûreté du Québec depuis la dernière équilibrage du rôle en 2011 et s'en suit une augmentation dans les programmes utilisant la RFU comme référence;

CONSIDÉRANT QUE la RFU du rôle est uniformisée, entre deux équilibrages, à l'aide du facteur comparatif déterminé par la firme spécialisée mandatée, lequel facteur s'appuie sur les écarts aux valeurs portées au rôle pour un certain nombre de transactions immobilières;

CONSIDÉRANT QUE la formule de calcul de la RFU mise en place par le MAMROT doit permettre d'établir une valeur représentative entre deux équilibrages, ce qu'elle ne permet pas actuellement lorsque le nombre de transactions est insuffisant ou concentré dans certains types de transactions immobilières pour le période de référence;

085-2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

- Dénonce la formule actuelle de calcul de la RFU qui utilise le facteur comparatif entre deux équilibrages;
- Demande au MAMROT de modifier la Loi et de retenir une formule évitant tout biais inapproprié entre deux équilibrages du rôle.

16.10 Maison Chapais
Demande de versement

CONSIDÉRANT QUE L'Association patrimoniale de Saint-Denis a demandé, lors de la préparation du budget de la municipalité de lui réserver un montant de 6 000 \$

CONSIDÉRANT QUE cette somme servirait à la réalisation de ses activités d'action culturelle et entretien extérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'Association patrimoniale demande que soit également versé le dernier versement engagé du partenariat conclu par la résolution # 124-2012 pour un montant annuel de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE
086-2014 il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'Association patrimoniale et d'un montant de 1 000 \$ déjà engagé par la résolution # 124-2012. Ces deux montants étant prévus au budget 2014.

16.11 SADC
Renouvellement du membership 2014-2015

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement proposée dans la correspondance en date du 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE grâce entre autres au membership, l'organisme a pu, depuis vingt-neuf ans, accompagner près de 800 clients tant par ses services techniques que par ses services financiers en vue de supporter le démarrage, la relève, la consolidation et l'expansion d'entreprises sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,
087-2014 il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la municipalité de Saint-Denis renouvelle son adhésion 2014-2015 à la SADC (Société d'aide au Développement de la Collectivité du Kamouraska) et autorise la directrice générale à effectuer le paiement de la cotisation au montant de 30,00 \$

M. Réal Lévesque offre sa disponibilité en tant que représentant de la municipalité auprès de la SADC.

Adoptée à l'unanimité

16.12 Société de gestion de la rivière Ouelle
Invitation au souper-bénéfice annuel

Les membres du conseil décident de ne pas y participer.

16.13 École J.-C. Chapais
Demande de financement du voyage de fin d'année

Les membres du conseil décident de reporter ce point à la prochaine séance. Une demande de rapport des coûts de l'activité sera demandée afin que le conseil puisse prendre une décision.

16.14 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima
Invitation au 1^{er} tournoi de golf de la Santé

Les membres du conseil décident de ne pas y participer. Souhaitent plutôt participer au souper-bénéfice de la fondation.

16.15 Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska
Lettre d'appui / Projet «À égalité pour décider»

Madame Annick Mercier explique que l'organisme doit faire un suivi dans les municipalités qui ont adopté une politique d'égalité et pour ce faire l'organisme doit avoir une résolution d'appui de la part des Municipalités.

088-2014

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'envoyer une lettre d'appui au Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska afin que

l'organisme puisse poursuivre dans son plan d'action de leur politique d'égalité.

17. Autres sujets

M. Réal Lévesque informe les membres du conseil qu'il a assisté à l'activité «Impact-2014» qui s'est tenue en Centre PremierTech. L'activité avait pour but de sensibiliser les jeunes du secondaire au risque de conduire sous l'effet de l'alcool et des drogues.

Mme Annick Mercier informe les membres du conseil qu'il y a cette semaine la projection du film «Les Fermières» au cinéma de La Pocatière et de Saint-Pacôme et que Mme Thérèse Garon a été honorée pour son implication dans le mouvement depuis de nombreuses années.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil que le lieutenant Thomassin de la Sûreté du Québec a quitté son poste de Saint-Pascal pour accepter un poste à Rimouski. Ce sera le sergent Denis Bernier qui assurera l'intérim.

La télévision TVCK a un projet de film dans les 17 municipalités du Kamouraska pendant l'été. Ils seront à Saint-Denis pendant la semaine du Symposium de peinture et du Grand Salon des produits régionaux. Ils feront, entre autres, le tour des parcs, de la Maison Chapais et de ses jardins.

18. Période de questions

M. Hervé Bérubé, demande en ce qui concerne l'utilisation des locaux pour le terrain de jeux, que la municipalité demande que les locaux soient laissés dans l'état où ils ont été pris.

M. Bérubé demande également qu'un entretien le long de la rue Raymond soit fait, soit la coupe d'arbres et enlever une vieille clôture.

Mme Mireille D. Bérubé informe les membres du conseil qu'un Comité qui en est à 14 personnes s'est formé pour la préparation des fêtes du 175^e de Saint-Denis qui auront lieu en 2016.

Les activités se dérouleront du 26 au 31 juillet 2016 (du mardi au dimanche). La semaine ouvrira avec la journée des Fermières.

M. Jean Dallaire remercie Mme Bérubé pour son initiative, son implication et son travail dans le Comité.

Mme Lise Lebel demande s'il y aura réparation d'un trou dans la rue de la Beurrerie. La demande sera prise en charge.

Mme Lebel s'informe s'il y aura la mise en place d'un plan de mesure d'urgence.

M. Christian Lévesque l'informe que le Directeur d'incendie est à finaliser celui de Rivière-Ouelle et celui de Saint-Denis pourra être préparé par la suite en tenant compte que la municipalité de Saint-Denis a déjà un plan d'intervention.

19. Clôture et levée de la séance

089-2014

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 20.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Beauport

LISTE DES COMPTES À PAYER

ANNE DESJARDINS	125,35 \$
ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.	50,00 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BASW-LAURENTIENNE	65,00 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	72,46 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS	1 330,61 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	824,88 \$
COMITÉ DES FÊTES DU 175 ^e ANNIVERSAIRE DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE	500,00 \$
COMITÉ DE LA PASTORALE JEUNESSE	75,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	319,70 \$
EAU LIMPIDE	31,50 \$
FCL VENTILATION INC	128,77 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
G. LEMIEUX ET FILS INC.	166,51 \$
GROUPE CAMERON	127,08 \$
GROUPE ULTIMA	9 474,00 \$
JALBERTECH	930,84 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	49,44 \$
KATAPULTE	431,16 \$
KSA, AVOCATS	1 149,75 \$
MALLETTE	4 886,44 \$
MARCHÉ DE LA BOUTEILLERIE	16,07 \$
MARTECH	316,18 \$
MRC DE KAMOURASKA	13,72 \$
MYCHELLE LÉVESQUE	80,00 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	94,86 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	63,70 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE ENPROTECION INCENDI DU KAMOURASKA OUEST	3 823,86 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	297,79 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	163,72 \$
STEFANY BRIAND	5 950,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	17 829,48 \$
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT	100,00 \$
VILLE SAINT-PASCAL	3 232,22 \$
	SOUS-TOTAL 54 780,05 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE AVRIL 2014

SALAIRES (AVRIL 2014)	4 335,63 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (AVRIL 2014)	2 235,11 \$
CONCIERGERIE	606,00 \$
VIDÉOTRON	101,23 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	118,81 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 412,00 \$
FRAIS BANCAIRE	115,50 \$
	SOUS-TOTAL 10 924,28 \$
	GRAND-TOTAL <u>65 704,33 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants au budget adopté pour l'année 2014 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 mai 2014

Annexe

Résolution

069-2014